

DÉPARTEMENT
SEINE ET MARNE
ARRONDISSEMENT
PROVINS

MAIRIE
Chalautre la Petite



DE_004_2024

Membres

En exercice : 12

Présents : 9

Votants : 12 dont 3 P

Pour : 11

Contre : 1

Abstention : 0

Date de la convocation

08/02/2024

Affichage :

RF
SOUS PREFECTURE DE PROVINS

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 20/02/2024
077-217700731-20240215-DE_004_2024-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CHALAUTRE LA PETITE

Séance du Jeudi 15 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze février membres du Conseil Municipal de la commune de CHALAUTRE LA PETITE, régulièrement convoqués, se sont réunis, à la salle polyvalente communale, sous la Présidence de **Mme Chantal BELLACHE, le maire**

Étaient présents : Mme Chantal BELLACHE, M. Jean-Marie FONTAINE, M. Jérôme MILLET, M. Siegfried HUCK, Mme Pascale ROULET, M. Lucien LE COZE, Mme Marina GALLAY, Mme Marie-Christine ROLLET, Mme Julia DOMINGUES

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes Fanny DA MOTA, M. David DUBOIS, M. Denis GRANDET

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Fanny DA MOTA à Mme Marie-Christine ROLLET, M. David DUBOIS à M. Jérôme MILLET, M. Denis GRANDET à Mme Marina GALLAY

Madame Pascale ROULET a été élue secrétaire de séance

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2023 SUR LE BUGET PRIMITIF
2024- BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BELLACHE Chantal

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- Constatant que le compte administratif fait apparaître un :

Excédent de : + 375 523.30

Décide par 11 voix pour, 1 voix contre (M. GRANDET) d'affecter le résultat comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur) En 002 recettes Fonct 2023	281 123.30
Virement à la section d'investissement (pour mémoire) Équilibre entre section 021	249 741.20
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT 2023	+ 94 400.00
Résultat cumulé au 31/12/2023	375 523.30
EXCEDENT AU 31/12/2023	375 523.30
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
À la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068- RECETTE)	84 980.03
Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	290 543.27
DEFICIT AU 31/12/2023	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Et d'affecter en **dépenses** d'investissement au compte 001 la somme de **67 623.23 € au BP 2024**

Et en **recettes** de fonctionnement au compte 002, la somme de **290 543.27€** au Budget primitif- 2024

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme

Le Maire

Chantal BELLACHE